

Avis d'enquête publique sur 11 Plans Particuliers de Gestion de Réserves Naturelles Domaniales sises notamment sur la commune de Florenville

Le département de la Nature et des Forêts de la Région wallonne, avec le soutien de l'équipe du projet LIFE+Herbages, a pris l'initiative de créer ou de mettre à jour les plans particuliers de gestion de 11 Réserves Naturelles Domaniales sises à Chassepière, Fontenoille, Lacuisine, Muno, Sainte-Cécile ou Villers-devant-Orval.

Outre les 6 réserves naturelles domaniales déjà existantes (« **La côte sous le point de vue de Chassepière** » à Chassepière, « **Les Étangs des Épioux** » à Lacuisine, « **La Ficherulle** » à Fontenoille, « **La Pelouse de l'Oratoire** » à Muno, « **Les prés de l'Abbaye d'Orval** » à Villers-devant-Orval et « **Le souterrain du Neufmoulin** » à Villers-devant-Orval), ce sont 5 nouvelles réserves naturelles domaniales qui voient le jour suite à une succession d'achats et de restaurations écologiques, réalisés notamment grâce au projet LIFE+Herbages 11Nat/BE/001060 cofinancé par l'Union européenne et la Région wallonne.

Il s'agit des réserves de « **La Carrière Emond** » à Fontenoille, « **Le Marais de la Terme** » à Izel (Chiny) et Florenville, « **Le Pré la Rosière** » à Villers-devant-Orval, « **La Roche à l'Appel** » à Muno et « **La Sirre** » à Sainte-Cécile.

L'ensemble de ces sites présentent un intérêt majeur de par les habitats d'intérêt européen et les espèces végétales et animales menacées, rares, protégées ou caractéristiques des différents milieux qui s'y développent.

Avant l'adoption des arrêtés de création de ces réserves naturelles, leur Plan particulier de Gestion est soumis à enquête publique.

Ceux-ci comprennent les renseignements administratifs, une carte, les aspects biologiques et les mesures générales de gestion. Ils ont pour objectif de garantir la protection des divers habitats patrimoniaux présents, comme des pelouses sur sable, des pelouses sur marne, des mégaphorbiaies, des prairies mésophiles, des prairies humides, des bas-marais alcalins, des forêts alluviales ainsi que des prairies inondées, des forêts avec des feuillus divers, des fourrés et éléments du maillage écologique, des étangs et des mares entourés de marais, une imposante falaise et des cavités ou constructions pour les chauve-souris, ainsi que des espèces parfois rares et protégées qui s'y développent, comme la campanule agglomérée, l'inue à feuilles de saule, différentes orchidées, la linaigrette à feuilles larges, la parnassie, la laïche écaillée, l'orobranche du thym, le bugle de Genève, le flûteau nageant, ou encore des chauve-souris menacées, comme le grand rinolophe et le petit rinolophe, ou des papillons rares liés au milieu humides, comme le cuivré des marais ou le cuivré écarlate, ou des libellules menacées comme le gomphe vulgaire, des reptiles comme le lézard de souches ou une avifaune très riche avec des espèces nicheuses telle la pie-grièche écorcheur ou l'hirondelle de rivage.

Vous pouvez consulter les plans particuliers de gestion et émettre vos remarques pendant toute la durée de l'enquête publique, dans les bureaux de l'administration communale de Florenville. Des renseignements complémentaires peuvent y être obtenus, ainsi qu'auprès de l'Ingénieur Chef de Cantonement de Florenville (Nathalie Lemoine - 061/32.52.80).

L'enquête publique débutera le 2 septembre 2019 et pour une durée de 30 jours.